








TABLE DES MATIÈRES


INTRODUCTION	1
PARTIE I – LES MANQUEMENTS À L’EMBAUCHE	5
1. Les droits et les obligations des parties	5
2. Les fausses déclarations à l’embauche	9
a) Les fausses déclarations de nature médicale	10
b) Les fausses déclarations relatives aux diplômes ou aux permis	11
c) Les fausses déclarations relatives aux emplois antérieurs	12
d) Les fausses déclarations relatives aux antécédents judiciaires	13
– MODÈLES	16
– CAS VÉCUS	21
 À RETENIR	24
PARTIE II – LES MANQUEMENTS EN COURS D’EMPLOI	25
1. Les fausses déclarations et la falsification de documents	25

a) Les fausses déclarations	25
– <i>La preuve</i>	25
i) Les fausses déclarations d'invalidité ou de lésion professionnelle.....	28
ii) L'occupation d'un autre emploi ou l'exercice d'activités incompatibles lors d'une absence	31
iii) Autres fausses déclarations en cours d'emploi. . .	36
– <i>Perte d'un permis</i>	36
b) La falsification de documents	37
i) La falsification de certificats médicaux	37
ii) La falsification de rapports	38
– MODÈLES	40
– CAS VÉCUS	47
 À RETENIR	53
2. Le vol et la fraude	54
a) L'enquête.....	54
b) Le fardeau et le degré de preuve	56
c) L'imposition d'une mesure disciplinaire	57
i) La nature des fonctions occupées	59
ii) La nature des activités de l'employeur	59
iii) La préméditation.....	60

iv) Le caractère isolé de l'acte	60
v) La valeur du bien.	60
vi) Les regrets du salarié	60
vii) L'ancienneté	61
viii) Le dossier disciplinaire.	61
ix) Le fait que le salarié ne retire aucun bénéfice de ses gestes	61
x) Le fait de s'adjoindre un complice ou d'agir seul	61
xi) La situation personnelle ou familiale du salarié	62
xii) Les aveux du salarié	62
– MODÈLES	63
– CAS VÉCUS	68
 À RETENIR	74
3. Le conflit d'intérêts	75
a) Le conflit d'intérêts résultant d'activités professionnelles	76
i) Les activités concurrentes	76
ii) Travailler à son profit personnel.	78
iii) Les activités professionnelles incompatibles avec l'emploi	78

b) Le conflit d'intérêts résultant de relations personnelles	79
i) Relation personnelle au travail	80
ii) Relation personnelle à l'extérieur du travail	80
c) Les gratifications	81
– MODÈLES	83
– CAS VÉCUS	87
 À RETENIR	90
4. La critique ou la dénonciation de l'employeur	91
a) Les propos inappropriés envers l'employeur et ses représentants	91
b) La dénonciation de l'employeur (whistleblowing)	93
i) La protection du dénonciateur	93
ii) Les conditions à respecter	95
iii) L'imposition de mesures disciplinaires	97
c) La critique syndicale	98
– MODÈLE	100
– CAS VÉCUS	102
 À RETENIR	105

5. Le non-respect de la confidentialité	106
a) La consultation de renseignements personnels	106
b) La divulgation de renseignements personnels	107
– MODÈLE	109
– CAS VÉCUS	110
 À RETENIR	112
6. Le manque de collaboration	113
a) L'obligation de dénoncer un collègue	113
b) L'obligation de collaborer	115
– MODÈLE	116
– CAS VÉCUS	118
 À RETENIR	119
PARTIE III – LES MANQUEMENTS POSTÉRIEURS À LA FIN D'EMPLOI	
1. L'obligation de loyauté postérieure à la fin d'emploi	121
a) L'étendue de l'obligation de loyauté postérieure à la fin d'emploi	121
b) La responsabilité du nouvel employeur	126
– CAS VÉCUS	127
2. Les clauses de non-concurrence	129
a) Les conditions de validité	129

b) La clause pénale	132
– MODÈLE	134
– CAS VÉCUS	135
3. Les clauses de non-sollicitation	136
– MODÈLE	140
– CAS VÉCUS	141
4. Le respect de la confidentialité	142
– MODÈLE	144
– CAS VÉCUS	145
5. Les recours de l'employeur	146
a) L'injonction	146
i) L'apparence de droit	147
ii) Le préjudice sérieux et irréparable	147
iii) La balance des inconvénients	147
b) Le recours en dommages	148
 À RETENIR	149
MOT DE LA FIN	151
RÉFÉRENCES DES DÉCISIONS CITÉES	153
INDEX ANALYTIQUE	167
NOS PUBLICATIONS	183